

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE COTECH du 6 septembre 2024

Débits biologiques Secteur estuarien - Charente

➤ Objet de la réunion

Cadre : Comité technique de Finalisation des résultats sur les secteurs estuariens Charente /Seudre et DMB Saint-Savinien.

Visio conférence spécifique à l'estuaire de la Charente

➤ Documents support

- Diaporama et rapport d'étude (septembre 2024).

➤ [Liste des personnes présentes](#)

| Nom | Prénom | Structure |
|---------------|------------|-----------------------------------|
| BROUSSEY | Manuella | Agence de l'eau AG |
| BOUQUET | Anne-Lise | CAPENA |
| BUARD | Eric | CAPENA - CMCS |
| FONTENY | Sylvie | CD 17 |
| URANO | Gauthier | CD 17 |
| MORANDEAU | Philippe | CRC |
| MARIE | Héloïse | DDT 16 |
| TESSIOT | Fabienne | DDT 16 |
| AUBERT | Sarah | DDT 16 |
| BEATRIX | Lionel | DDTM 17 |
| DUBOIS | Pascal | DREAL |
| COUPRY | Bruno | EAUCEA |
| POSTIC-PUIVIF | Audrey | EPTB CHARENTE - CMCS |
| SIROT | Baptiste | EPTB CHARENTE |
| MEUNIER | Fabrice | EPTB CHARENTE |
| ROUET | Marie | Fédé pêche 17 |
| GUEDON | Stéphane | IFREMER |
| LASSUS-DEBAT | Aurélie | Parc Naturel Marin |
| MONTIGNY | Frédéric | Région Nouvelle Aquitaine / ARBNA |
| DU PEUTY | Jean-Eudes | SMCA |
| PHILIPPINE | Olivier | UNIMA |

➤ [Liste des personnes excusées](#)

| Nom | Prénom | Structure |
|-----------|---------------|-----------------------------|
| LAMOUREUX | Mélina | Agence de l'eau AG |
| RICHARD | Bastien | Agence de l'eau AG |
| LIBAUD | Elodie | CD 17 |
| BILLARD | Solène | CD 17 |
| HERAUT | Mariette | CD 17 |
| GIONTA | Solange | DDTM 17 |
| SEGARD | Louise-Adélie | DREAL de Bassin |
| OZOG | Romain | EPTB CHARENTE |
| LEPAGE | Mario | INRAE - comité scientifique |
| BERTHIER | Caroline | OFB |
| SAGNES | Pierre | OFB |
| LAROCHE | Isabelle | Région Nouvelle Aquitaine |

➤ [Liste des personnes absentes](#)

| Nom | Prénom | Structure |
|----------|-----------|--------------------------|
| GAUTRON | Cécile | CEN |
| POMMIER | Valentin | Chambre d'agriculture 17 |
| GUERINEL | Bénédicte | DREAL |

Exposé

Introduction liminaire par Fabrice Meunier pour rappeler le contexte et le déroulement de l'étude. Cette étape, vient clore le processus d'étude initié en 2020 et fait suite à une première phase méthodologique (tranche ferme du marché en 2022).

En particulier cette étape vise à expliciter les termes de la proposition de débits biologiques estuariens sur le cycle annuel qui sera présenté en CLE et une proposition de Débit Minimum Biologique à Saint Savinien qui devra faire l'objet d'un échange spécifique avec les services de l'Etat.

La présentation réalisée par Bruno COUPRY d'Eaucéa s'appuie sur un diaporama et sur un rapport d'études qui a été transmis précédemment aux partenaires techniques de ce projet. Le caractère novateur de cette démarche estuarienne qui ne bénéficie pas du même recul que les études de débits biologiques fluviaux, incite à aborder les principaux acquis de cette étude comme une avancée méthodologique sans doute perfectible mais qui permet de proposer les premiers ordres de grandeurs.

Compte tenu des spécificités de ce dossier, un conseil scientifique a été mobilisé à deux reprises dont la plus récente, le 1 juillet 2024 avec présentation de la méthode proposée par Eaucéa et des résultats qui en découlent. Ce conseil a conduit à préciser certains éléments à prendre en compte, confortant le rôle majeur de l'oxygène comme facteur d'habitabilité des estuaires, notamment avec une exigence supérieure à celle demandé par la DCE. Une seconde présentation avec l'université de La Rochelle, le 4 septembre 2024, a conduit à partager des points de vue sur les enjeux sédimentaires et l'interface benthique.

Synthèse de la présentation

Après l'exposé, les débats se sont organisés autour de la manière d'appréhender les résultats

Sur le plan hydraulique, la démonstration du poids du fleuve dans les débits estuariens a surtout traité de la période d'étiage. Dans ces périodes, les modalités de gestion de Saint Savinien ont un rôle insignifiant au niveau de l'embouchure en regard des volumes mobilisés naturellement à chaque marée. Il est précisé que la situation en crue est différente mais que dans ces périodes l'ouvrage de saint Savinien est totalement transparent.

Sur le plan de la temporalité des objectifs, il faut distinguer :

- Des échelles de temps saisonnières qui déterminent naturellement un environnement plus ou moins chaud et des débits plus ou moins élevés.
- Les valeurs seuils qualitatives doivent être abordées à des pas de temps instantanés quand elles risquent d'affecter la vie des espèces présentes (cas de l'oxygène)
- Les valeurs du débit fluvial s'analysent sur des pas de temps journalier à quelques jours consécutifs (VCN)
- Les valeurs de débits restitués à Saint Savinien, ne peuvent s'aborder qu'à des échelles journalières à minima sauf à remettre en cause les fonctions de régulation de l'ouvrage.

Sur le plan hydrologique, les débits pris en compte dans l'étude sont bien la somme des débits de la Charente, de la Seugne et de la Boutonne. A la question d'une analyse pouvant se restreindre à une seule station hydrométrique, Bruno Coupry, répond que certes que la Charente à Beillant constitue l'essentiel des débits, mais qu'il valait mieux conserver sans doute une vision cumulative des trois bassins versants.

Sur le plan qualitatif,

- **La salinité joue bien un rôle structurant pour l'écosystème.** Le maintien d'une zone oligohaline en amont de Tonnay Charente est donc un objectif directeur intéressant notamment pour le DMB Saint Savinien.
- **L'Oxygène dissous constitue le principal paramètre explicatif des propositions de débits biologiques.** Eu égard à l'extrême variabilité de ce milieu, l'approche s'est concentrée sur une analyse fréquentielle encadrant un risque statistique de franchissement des valeurs cibles.

Discussion

Certains partenaires transmettront des remarques concernant le rapport (de forme et de fond). Il ne sera pas possible de répondre à toutes les remarques de fond mais l'on retiendra sur la base de la réflexion du Parc Marin que les critères retenus dans cette étude ne doivent pas masquer la possibilité d'autres paramètres aujourd'hui insuffisamment bien appréhendés. En particulier, la sonde qualitative située dans l'embouchure apportera probablement des éléments complémentaires qui devront être valorisés en leur temps.

Vis-à-vis du périmètre, Ifremer conforte l'analyse considérant que le rôle de la Charente (et de la Seudre) dans la dynamique de la mer des pertuis et des flux qui la traversent est sans doute non majoritaire et qu'il conviendrait d'actualiser les bilans impliquant les apports de la Gironde.

Vis-à-vis du régime du débit satisfaisant les objectifs les plus exigeants, les partenaires conviennent qu'il faudrait considérer dans la conclusion les situations « jamais rencontrées ». Les graphes rapprochant les besoins en débits en fonction des objectifs apparaissent à certains contre intuitifs puisque les besoins maximums sont au moment où les débits sont les plus faibles. Cela s'explique notamment par le contexte thermique mais il faudrait insister sur ce cadre et ne pas laisser croire que les débits de hautes eaux hivernales n'ont pas d'intérêt. Il est rappelé que le tableau final, reprend l'ensemble des objectifs dont ceux mobilisant de forts débits en hiver (dynamique sédimentaire et turbidité). A ce sujet, l'année 2024 extrêmement humide avec plusieurs crues consécutives apportera certainement un lot d'informations importantes mais non exploitées dans le cadre de cette étude.

Le représentant des conchyliculteurs, estime que cette étude apporte beaucoup d'informations scientifiques parfois complexes à appréhender. Cependant ce type de résultats doit permettre de rapprocher des observations faites sur le terrain avec des éléments de contexte en partie décryptés au travers de ce type d'analyse.

Baptiste SIROT de l'EPTB Charente demande à intégrer une représentation synthétique des débits biologiques, en indiquant la valeur à suivre sur les différents points de suivi hydrologique (Beilland, Boutonne, Seugne).

Calendrier – suite de l'étude

La présentation de ces valeurs sera réalisée lors d'une commission territoriale réunissant les acteurs locaux et notamment les élus au cours du dernier trimestre 2024, avant une présentation et validation en CLE Charente